



LIGUE ÎLE DE FRANCE DES ECHECS COMMISSION TECHNIQUE

DECISION 2008-02

Paris, le 18 septembre 2007.

Objet : Demande d'entente entre clubs pour Val d'Oise 1.

La Commission Technique le lundi 17 septembre 2007 a confirmé l'acceptation, par son président, de la demande d'entente entre le Club d'Echecs de Boissy l'Aillierie et le club d'Echecs du Perchay.

Les clubs "Club d'Echecs de Boissy l'Aillierie", M95079 - BOISSY L'AILLERIE et "d'Echecs du Perchay ", M95074 - LE PERCHAY sont donc autorisés à mettre en place une entente pour inscrire une équipe et une seule dans la division Val d'Oise 1, dès la saison 2007-2008.

Le club pilote de l'Entente sera le club d'échecs de Boissy l'Aillierie.

Conformément au chapitre 9.3e des règles générales pour les compétitions fédérales, cette demande a été acceptée avant le 31 août 2007.

Pour la Commission Technique d'Île de France.

Frédéric BUONO,
Président de la Commission Technique d'Île de France